

Madame Georgette GAIMÉ
Présidente de l'Association La Licorne

Issoire, le 23 janvier 2018

OBJET : La Licorne

Madame la Présidente,

Depuis octobre dernier vous nous avez fait part des difficultés que rencontre votre association, évoquant principalement alors l'arrêt de l'aide de l'Etat sur les contrats aidés.

La situation a été présentée à notre Bureau du 22 janvier 2018.

Nos services ont rencontré les vôtres dès le 8 novembre afin de vous solliciter sur plusieurs éléments que vous nous avez transmis fin novembre. Cette rencontre a permis de vous alerter sur un principe réglementaire qui s'impose : **l'Agglo ne peut financièrement intervenir que sur les champs de compétence qui la concerne.**

Vous avez été auditionnée par le Bureau du 13 novembre 2018, confirmant ainsi :

- une reconnaissance de la portée culturelle de La Licorne,
- la possibilité pour API d'apporter un soutien financier, rappelant que cela se limiterait aux champs de compétences communautaires.

Comme j'ai pu vous le dire, je n'approuve pas du tout, et les membres du Bureau également, la campagne médiatique et de lobbying que vous avez engagée alors ; méthode de pression affichant API comme responsable de la fermeture annoncée de La Licorne. Cette attitude ne permet en rien de travailler dans la sérénité et avec le sérieux qui s'imposent.

Cependant et après notre rencontre du 22 décembre, j'ai souhaité qu'une analyse puisse reprendre, le Bureau du 8 janvier 2018 ayant confirmé un soutien de principe dont le montant restait à évaluer. Les Vice-présidents Christian Karoutzos en charge de la Culture et du Patrimoine, ainsi que Jean-Pierre Sauvart en charge des Finances, vous ont rencontrée - accompagnée de votre collaboratrice et du Maire de Saint-Germain-Lembron - pour l'analyse de votre activité au regard de nos champs de compétence.

En conséquence je vous informe que le Bureau réuni lundi 22 janvier est favorable à une aide financière pour 2018 de 18 000 €. Cela compte-tenu de :

- l'analyse des résultats de vos 3 exercices budgétaires passés, de votre budget prévisionnel,
- la prise en compte de vos champs de compétences compatibles avec ceux de l'Agglo,

Cette aide financière exceptionnelle en 2018 sera soumise au vote du conseil communautaire du 1^{er} mars prochain.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,



Jean-Paul Bacquet